

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

09

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018
Acte n° DEL-13112018

Convocation du 30/10/2018

Sous la présidence de M. Jean-Marc RIEBEL, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs Marielle KNECHT, Nadine CROS,
Joëlle BRÉG, Rémy THIRION, Vincent LEIBEL,
René EGGENSPIELER, Jacques MAEDER, Jean Philippe HOLWEG.

Membres absents excusés : Mme Cécile EVRARD et M. Frédéric HEINRICH

=====

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018.

2. FINANCES : Ligne de trésorerie de 200 000,- €

Les travaux relatifs à l'aménagement d'un périscolaire débuteront aux mois de décembre prochain, aussi pour faire face à ces dépenses importantes et en attendant le versement des subventions et de la participation de la commune de Triembach au Val, Monsieur le Maire propose de faire appel à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 €.

Après avoir lancé un appel d'offres auprès de plusieurs organismes bancaires, il s'avère que l'offre la plus intéressante est proposée par le Crédit Agricole soit :

Montant de financement : 200 000,00 €

Durée : 1 an

Périodicité de révision du taux : mensuelle
Paiement des intérêts : trimestriel
Référence : EURIBOR 3 mois
Index : EURIBOR 3 mois moyenné du mois d'utilisation
Marge : 0,50 %
Commission d'engagement : 0,10 % avec un minimum de 100 €
Commission de non utilisation : néant
Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 100 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de la ligne de trésorerie

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole, ainsi que tous les documents y afférents

3. GESTION LISTE ELECTORALE : création de la Commission de Contrôle

Les lois du 1/8/2016, pour la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique (REU) et la rénovation des modalités d'inscription sur les listes électorales, ont pour objectifs principaux de

- rapprocher les citoyens du processus électoral en facilitant l'inscription
- de fiabiliser la gestion des listes électorales
- et de fluidifier les échanges entre communes, Insee et autres organismes concernés

Le Répertoire Electoral Unique, géré par l'INSEE, est désormais l'unique source de production des listes électorales.

Les inscriptions seront désormais possibles toute l'année, les demandes devant toutefois être déposées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin, sauf cas dérogatoires relevant de l'article L30 du code électoral.

La double inscription ne sera plus autorisée aux Français établis à l'étranger.

Chaque électeur aura un identifiant national d'électeur, numéro unique et permanent qui le suivra et figurera sur la carte électorale.

La loi transfère au Maire la compétence des décisions d'inscription et de radiation, à l'exception des inscriptions et radiations d'office enregistrées par l'Insee.

Les commissions administratives sont remplacées par les commissions de contrôle qui peuvent invalider des inscriptions et des radiations, vérifient la régularité de la liste électorale et traitent les recours pré-contentieux.

La commission de contrôle est constituée du délégué de l'administration désigné par le Préfet de département, du délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance et d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant.

La commission se réunit au moins une fois par an les années sans scrutin et en tout état de cause avant chaque scrutin. Ses réunions sont publiques.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, après avoir entendu les explications de
M. le Maire DESIGNÉ

M. Jacques MAEDER en tant que conseiller municipal membre titulaire de la commission de contrôle.

Mme Nadine CROS en tant que conseiller municipal membre suppléant de la commission de contrôle.

4. INDEMNITES DES ELUS : Paiement mensuel

Dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source, la trésorerie ainsi que l'administration fiscale conseillent vivement de procéder au mandatement mensuel des indemnités des élus locaux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la mise en place du paiement mensuel pour les indemnités des élus locaux, à compter du 01/01/2019.

5. RENOUVELLEMENT CONTRAT OUVRIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat d'engagement de M. Frédéric KOHLER, Adjoint Technique, arrive à échéance le 30/11/2018.

Il propose de reconduire le contrat pour une nouvelle période d'une année.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, décide, à l'unanimité,

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, à raison de 4/35^{ème}, pour une durée d'un an, à compter du 01/12/2018, pour les fonctions de d'entretien des espaces verts, des bâtiments publics, de la voirie et des tâches de maintenance courante et de divers petits travaux.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325

6. DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le **CONSEIL MUNICIPAL** approuve la décision modificative suivante

**Commune de Saint-Maurice
Budget Principal**

Décision modificative N° 1/2018 du 13/11/2018

SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
739223 022	Fonds de péréquation (FPIC) Travaux bâtiments - Hôtel de Ville	+ 300,00 - 300,00	
BALANCE		0	0

7. DIVERS

➤ Journée de travail

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à une matinée de travail, le **samedi 24 novembre** prochain, de 8 h à 12 h.

Cette matinée permettra de mettre en place le sapin ainsi que les différentes décorations de Noël.

➤ Date prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande de retenir la date du **mardi 18 décembre** prochain, pour la dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2018.

➤ Fête de Noël

Monsieur le Maire invite les Conseillers au traditionnel repas de Noël de l'Age d'Or, qui aura lieu le **dimanche 13 janvier 2018** à 12 heures

➤ Projet AFUA

Monsieur le Maire rend compte de l'évolution de la modification du PLU de St Maurice pour transformer une partie de la zone IIAU en zone IAU pour une surface de 2,4 hectares.

L'évaluation environnementale a été réalisée et le maître d'œuvre a élaboré le document d'orientation, d'aménagement et de programmation.

Une enquête publique devrait être prescrite en février.

En parallèle les propriétaires devront se constituer en association foncière.

➤ Site Internet

M. Jean-Philippe HOLWEG informe le Conseil que le site internet de la commune de St-Maurice sera mis en ligne dans peu de temps et propose de choisir la Société OCI INFORMATIQUE comme prestataire pour l'hébergement du site.

Lu et approuvé
Suivent les signatures



Le Maire

Accusé de réception de la Préfecture
067-216704270-20181113-DEL-13112018-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018